



DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

Envoyé en préfecture le 29/03/2021

Reçu en préfecture le 29/03/2021

Affiché le

ID : 029-242900645-20210325-DE_35_2021-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le 25 mars de l'An Deux Mille Vingt et Un à 18h, le Conseil communautaire légalement convoqué le 17/03/2021, s'est réuni à Douarnenez Communauté, sous la présidence de M. Philippe AUDURIER, Président.

Votants : 26

GRIJOL Christian, STEFANUTTI Isabelle, ABGUILLERM Christian, ANDASMAS Anissa, GUET François, TANGUY Patrick, RAHER Marc, SAVINA Henri, CHANTREAU Katell, KERVAREC Ronan, MANNEVEAU Julie (visioconférence), HERNANDEZ Marie-Thérèse, AUDURIER Philippe, POITEVIN Jocelyne, BOUCHERON Dominique, TILLIER Dominique, LAOUENAN-LE LEC Françoise, POULMARCH Bertrand, DREANO Christelle, Isabelle CLEMENT, TANGUY Christine, JAFFRY Bernard, TUPIN Hugues, CROM Florence.

Pouvoirs : Philippe LE MOIGNE, pouvoirs à Françoise LAOUENAN-LE LEC
André GUILLEMOT, pouvoirs à Dominique BOUCHERON

Secrétaire de séance : Françoise LAOUENAN-LE LEC

Délibération N°35-2021

Objet : Acquisition d'un ensemble immobilier – ZI de Pouldavid - Douarnenez

Rapporteur : Marc RAHER

Par délibération DE 18-2021 du 20 février 2021, le Conseil communautaire a donné son accord de principe à l'acquisition auprès de la SAS LE GUELLEC de l'ensemble immobilier sis zone industrielle de Pouldavid à Douarnenez composé de :

- un terrain clos comprenant trois parcelles contiguës cadastrées BI n°50, 51, 52 pour une surface respective de 1 500 m², 2 486 m² et 5 014 m², soit une surface totale de 9 000 m² à usage d'assiette de bâtiments, espaces bitumés servant de cours et stationnements ;
- cinq bâtiments industriels de diverses époques et d'états différents représentant une surface totale bâtie de plus de 5 000 m².

Le prix négocié auprès du propriétaire pour cette acquisition s'établit à 1 500 000 € net vendeur, soit 1 500 000 € Hors Taxes auquel il convient d'ajouter la TVA à hauteur de 20%. L'opération d'acquisition et d'aménagement de ce site relevant du budget développement économique soumis à TVA, Douarnenez Communauté récupérera la TVA versée au propriétaire lors de l'acquisition.

A ce prix, il convient également de verser à la société PHENIX TRANSACTIONS les frais de négociation d'un montant de 75 000 € HT.

Vu l'avis favorable de la Commission aménagement et développement du 15 février 2021,

Vu la délibération DE 18-2021 du Conseil communautaire en date du 20 février 2021,

Vu l'avis du service des Domaines n°2021-29046V7599 du 17 mars 2021,

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 15 mars 2021,

Il est proposé :

- **d'acter l'acquisition de l'ensemble immobilier constitué des parcelles référencées BI n°50, 51, 52 au cadastre de Douarnenez appartenant à la SAS LE GUELLEC aux conditions susmentionnées, à savoir un prix net vendeur de 1 500 000 € Hors Taxes auquel il convient d'ajouter la TVA, et des frais de négociation dus à Phenix Transactions pour un montant de 75 000 € HT,**
- **d'autoriser le Président à signer les actes correspondants (compromis de vente, acte définitif).**

Envoyé en préfecture le 29/03/2021

Reçu en préfecture le 29/03/2021

Affiché le

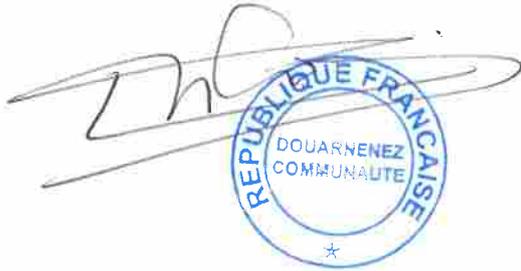
ID : 029-242900645-20210325-DE_35_2021-DE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte à la majorité (pour : 25, abstention : 1) les dispositions proposées.

Fait et délibéré le 25 mars 2021

Le Président,

Philippe AUDURIER

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'PA', is written over a circular official stamp. The stamp is blue and contains the text 'REPUBLIQUE FRANÇAISE' at the top, 'DOUARNENEZ' in the middle, and 'COMMUNAUTE' at the bottom. A small five-pointed star is located at the bottom center of the stamp.